Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500077-20251202-D2025_49-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 02/12/2025

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
8	10

Vote
A la majorité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2025, le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 27/11/2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : LETOURNOUX Isabelle, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés : Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, MIRAMONT Aurélie

Procurations : Mmes : BORDES Valérie à Mme SAUVEE Stéphanie, JAMAUX Johanna à M. RICHARD Bruno, MIRAMONT Aurélie à Mme LETOURNOUX Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVEE Stéphanie

2025/49 – Décision modificative 4 Commune

Vu la délibération 2025/48 accordant la subvention exceptionnelle de 300€ au Comité des fêtes pour l'achat d'une sono en investissement ;

Monsieur le Maire explique qu'une subvention d'équipement (investissement) doit nécessairement être amortie. Il propose que compte tenu du montant modique de la subvention, l'amortissement soit réalisé en une fois sur l'année 2025.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget primitif de la commune en investissement, et en fonctionnement, voici la décision modificative proposée :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM 4	TOTAL BP + DM4
DEPENSES			
681- Dotation aux amortissements	0€	+300€	300€
75888 – Autres produits de gestion courante (Opération d'ordre 042)	450€	+300€	750€
SECTION INVESTISSEMENT	**BP 2025**	**DM 4**	**TOTAL BP + DM4**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500077-20251202-D2025_49-DE

RECETTES			
280421- Amort. subv. pers. droit privés, biens mobiliers, matériels...	0€	+300€	300€
DEPENSES			
20421 – Subv pers. droit privés, biens mobiliers, matériels...	0€	+300€	300€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **10 POUR et 1 ABSTENTION** :

- **AUTORISE** la décision modificative présentée ci-dessus.

Le Maire
Youri MOYSAN

La secrétaire de séance :
Mme SAUVEE Stéphanie

MAIRIE D'AUBIGNE
ET-VILAINE